



REUNION du 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, 03 octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain PICHAT, Maire.

Présents : M. PICHAT Alain, M. MANDRAND Robert, Mme ODET Georgette, M. MINJARD Claude, Mme MIGUET Arlette, Mme HENNER Nathalie, M. BOYET Yves, Mme SEGADO Agathe, Mme COURT Martine, M. SERMET Patrick, M. BARDIN Alain et Mme NUEL Isabelle.

Excusés : Mme CLEMENT Hélène et M. VERRIER Florent.

Absent : M. CHAPELIN Gilbert.

Mise à la signature du compte-rendu du 06 septembre 2019.

## ORDRE DU JOUR

### I. Délibérations

#### 1) **Montant des subventions attribuées aux associations pour la saison 2019 - 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019.

La commission sport et relations avec les associations fait les propositions suivantes :

Nom de l'association	Montant de la subvention
ACCA	100 €
AFIPAEIM	100 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	100 €
Association Patrimoine Art et Culture	150 €
ASTER	100 €
CLUB BASKET-BALL	300 €
CLUB DE BADMINTON	200 €
CLUB DE COUNTRY	300 €
CLUB DE FOOTBALL	340 €
CLUB DE FOOTBALL (budget essence tondeuse)	420 €
CLUB DE FOOTBALL (tonte du stade + entretien espace verts OVALIE + vidange pelouse)	1 150 €
CLUB DE L'ESPOIR	100 €
COMITE DES FETES	200 €
ESPOIR D'AFRIQUE	100 €
LES MEMOIRES DE BONNEVAUX	45 €
SOU DES ECOLES	1000 €
Flash'Danse	400 €
MAILLONS TOUT	200 €
LES P'TITS LOULOUS	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 405 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE à l'unanimité des membres présents de valider les propositions de la commission sport et relations avec les associations, et AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants au compte 6574 (*subvention de fonctionnement personnes de droit privé*).

#### 2) **Convention de fourrière avec la S.P.A. pour la garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que la S.P.A. nous a transmis les conventions de fourrière pour 2020. La SPA assure la garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune.

La Commune a la charge de capturer les animaux et de les déposer au refuge de Brignais.

Handwritten signatures and initials: AP, AM, YB, PS, 1/3, EN, AN, AS, AB, NH, 03/10/2019, GO

En contre-partie des services rendus, la commune s'engage à verser à la SPA une indemnité fixée à 0,60 € par habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des membres présents,  
D'AUTORISER M. LE MAIRE A RENOUELER LA CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA S.P.A.  
POUR L'ANNEE 2020.**

**3) Proposition de convention de la Commune de St Jean-de-Bournay pour l'accueil des enfants de Beauvoir-de-Marc au service périscolaire du mercredi matin.**

La Commune de St Jean-de-Bournay, nous informe qu'ils organisent un accueil périscolaire le mercredi matin pour tous les élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de St Jean-de-Bournay et des communes environnantes ayant signées une convention de partenariat.

La Commune de St Jean-de-Bournay assure l'animation des activités périscolaires le mercredi matin de 07h30 à 12h30 et demande à ce que les communes adhérentes transmettent les informations utiles aux familles de la commune susceptibles d'être intéressée par ce service.

L'inscription des enfants s'effectue sur le portail famille de la commune de St Jean-de-bournay, les familles règlent les frais d'inscription sur internet, il n'y a pas de charge pour la commune de Beauvoir-de-marc.

La Commune de St Jean-de-Bournay propose une convention de partenariat relative à la mise en œuvre Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des membres présents,**

**D'AUTORISER M. le Maire** à signer la convention de partenariat avec la commune de St Jean-de-bournay, telles que définie en annexe de la présente délibération,  
De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**II. Informations diverses**

**1) Elagage aux abords de l'Eglise et de la Madone**

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises d'élagage afin de dégager la vue aux abords du porche de l'Eglise et de la table d'orientation au pied de la Madone.

Un courrier sera adressé à chaque des propriétaires concernés afin de les informer et de leur permettre de récupérer le bois s'ils le souhaitent.

**2) Travaux divers**

- L'ACCA a demandé le remplacement de l'évier défectueux dans le local qui leur est dédié. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Bernard Plomberie, le montant s'élève à 876, 53 € T.T.C. Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

- Il convient de prévoir le changement du chauffe-eau dans le logement loué à M. CARROT, car celui-ci dysfonctionne et engendre une surconsommation électrique. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Bernard Plomberie, le montant s'élève à 724, 31 € T.T.C. Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

- En raison de l'augmentation du nombre de licenciés au club de Foot, celui-ci a demandé l'installation de 2 douches supplémentaires. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Bernard Plomberie, le montant s'élève à 722, 44 € T.T.C. Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

- Mme MANSUY, locataire nous a fait part d'une fuite aux toilettes. Il s'avère que le problème ne vient pas des WC mais du groupe de sécurité du chauffe-eau qui coule en continue. Il est donc nécessaire de le remplacer. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Bernard Plomberie, le montant s'élève à 203, 96 € T.T.C. Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

*Handwritten signatures and initials: PH, TB, PS, 2/3, IN, MA, AS, AB, NH*

03/10/2019

GO

**3) Mise à disposition de la sono de la salle des fêtes**

Il est convenu que la sono de la salle des fêtes sera mise à disposition des associations présentes sur la commune. Une notice d'utilisation sera demandée à l'entreprise ROSSI Electricité. Elle sera transmise aux associations et affiché sur place.

**4) Boudins au profit du CCAS le 03/10/2019**

Le Comité des fêtes organise le dimanche 03/10/2019 la traditionnelle vente de boudins au profit du CCAS de Beauvoir-de-marc.

**5) Préparation du bulletin municipal**

La prochaine réunion est prévue le 30/10/2019 à 17h.

**III. Urbanisme**

• **Demandes de Déclarations Préalables :**

- De M. et Mme GENILLIER Jennifer et Judicaël – 519 route de Vienne - Section AL n° 497, pour la réhabilitation d'un muret de clôture et la mise en place d'un portail.

- De M. et Mme NICOLAS Aurélie et Thomas – 18 chemin de l'Eglise - Section AI n° 311, pour la réalisation d'une extension de 20 m<sup>2</sup>

- De M. DE OLIVIERA Yann – 2215 route de Vienne - Section ZB n° 73 pour la mise en place portail démontable.

*précision, il s'agit aussi de la numérotation de son habitation*

The image shows several handwritten signatures in blue and black ink. A handwritten note in blue ink reads "précision, il s'agit aussi de la numérotation de son habitation". The signatures are scattered across the page, some overlapping the printed text. One signature in blue ink is written over the text "portail démontable".